

Une démarche d'évaluation des besoins appliquée aux chaussures de protection



Rafat Massad
asstsas

Avec la création des centres de santé et de services sociaux (CSSS), il n'est pas rare que des installations aux caractéristiques différentes quant à leurs tailles, vocations et aménagements se retrouvent sous la responsabilité d'un gestionnaire unique qui doit alors composer avec une diversité de cultures locales de prévention.

Cet article présente une intervention auprès du service alimentaire d'un CSSS qui requérait le port de chaussures de protection pour l'une de ses installations et souhaitait une évaluation des risques et des recommandations pour l'ensemble de ses autres constituantes.

et en sécurité, d'un représentant syndical et d'un conseiller de l'ASSTSAS. La norme Z195.1-02, *Lignes directrices relatives à la sélection, à l'entretien et à l'utilisation des chaussures de protection* sert de référence au projet¹ (**encadré 1**).

Le comité convient d'évaluer l'existence des dangers avec la pleine participation des travailleurs concernés et la collaboration des chefs d'équipe, en fonction des activités de chacune des installations. Une fiche générale énumérant les grandes étapes de travail, les équipements utilisés et les risques potentiels est alors développée par la chef de service pour faciliter l'évaluation.

Le comité convient d'évaluer l'existence des dangers avec la pleine participation des travailleurs concernés et la collaboration des chefs d'équipe.

Rencontre préparatoire

À la suite d'une demande paritaire à l'origine de notre intervention, un « comité de sages » s'est mis en place, composé de la chef des services alimentaires, de la conseillère en santé

1. EXTRAIT DES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA SÉLECTION, À L'ENTRETIEN ET À L'UTILISATION DES CHAUSSURES DE PROTECTION

Analyse des facteurs de risque

Avant de sélectionner des chaussures de protection, il convient de procéder à une évaluation et une analyse des dangers propres à l'environnement de travail et aux tâches particulières. Il convient aussi de tenir compte des dangers éventuels suivants :

- a) les matériaux manipulés par l'employé dans le cadre de son travail habituel, y compris : 1) les objets qui pourraient tomber sur les pieds de l'employé ; 2) les matériaux et l'équipement qui pourraient rouler sur les pieds de l'employé ; 3) tout objet tranchant ou pointu qui pourrait couper le dessus du pied de l'employé ;
- b) les corps étrangers qui pourraient pénétrer la plante ou le côté du pied ;
- c) l'exposition aux substances corrosives ou irritantes ;
- d) l'exposition aux atmosphères explosives, c'est-à-dire les risques que des décharges électrostatiques déclenchent une explosion ou un incendie ;
- e) les risques que des décharges électrostatiques endommagent l'équipement ou les composants électroniques sensibles ;
- f) les risques de contact avec des conducteurs se trouvant sous une tension faible ou moyenne (par ex. : 220 V ou moins) ;
- g) les risques de blessures aux chevilles occasionnées par des surfaces de marche irrégulières ou un terrain accidenté ;
- h) les risques de blessures aux pieds causées par des surfaces, des substances et des environnements extrêmement chauds ou froids ;
- i) les risques de glissement ou de chutes occasionnées par des surfaces glissantes ;
- j) l'exposition à l'eau ou aux autres liquides qui pourraient pénétrer dans la chaussure et l'endommager ou provoquer des problèmes aux pieds ;
- k) l'exposition à des machines rotatives ou abrasives (par ex. : scies à chaîne ou meules).

Contribution des chefs d'équipe et des travailleurs

Une rencontre du comité avec les chefs d'équipe a permis de bonifier la démarche et la fiche d'évaluation. Chacun des chefs d'équipe devait ensuite remplir la fiche avec les travailleurs à temps complet. À la suggestion des chefs d'équipe, la chef de service accepte l'ajout d'un travailleur en surplus afin de faciliter la participation du personnel.

L'exercice ne s'est pas réalisé sur le coin d'une table, entre les patates à éplucher et les carottes à couper !

Les résultats de l'évaluation (**encadré 2**) ont été validés sur le terrain et examinés ensuite par le comité et les chefs d'équipe afin de formuler des re-

commandations. Il ressort qu'au moins une source de danger pertinente était présente à chacune des étapes de travail, et ce, dans chacune des installations.

Chefs d'équipe et travailleurs ont émis des suggestions pour éliminer les risques. Pour plusieurs, des mesures sont prises immédiatement, tandis que d'autres actions requièrent un supplément d'étude. En bout de ligne, la chef de service et les chefs d'équipe conviennent de se rencontrer périodiquement pour assurer le suivi des éléments non réglés et examiner les autres améliorations à apporter.

Un processus qui s'applique à d'autres services

Diverses approches peuvent être utilisées pour harmoniser des cultures différentes de prévention. Dans ce service alimentaire, une norme a permis à tous les participants d'objectiver la présence ou non d'un danger.

Plus encore, la stratégie participative, l'implication des chefs d'équipe et l'ajout d'une ressource supplémentaire au cours de l'évaluation ont

contribué à la crédibilité de la démarche aux yeux des travailleurs. L'exercice ne s'est pas réalisé sur le coin d'une table, entre les patates à éplucher et les carottes à couper ! Enfin, la participation active de tous les acteurs concernés a permis de bien mener à terme le processus d'harmonisation souhaité.

De fait, le processus s'est avéré tellement positif qu'il est repris à la buanderie et au Service d'entretien sanitaire du CSSS. Une méthode intéressante d'évaluation des besoins en chaussures de protection a donc été mise en place et des résultats constructifs pour la santé et la sécurité des travailleurs continuent d'en découler. ●

RÉFÉRENCE

METRA, Angélique. « Qui doit porter des chaussures de protection ? » *Objectif prévention*, vol. 30, n° 1, 2007 (www.asstsas.qc.ca).

2. EXTRAIT DE LA FICHE D'ÉVALUATION DES RISQUES PRÉSENTS AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DE TRAVAIL

ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉQUIPEMENTS UTILISÉS	RISQUES À ÉLIMINER À LA SOURCE	ACTIONS CORRECTIVES	RISQUES POTENTIELS					
				Chute d'objet	Écrasement (objet roulant)	Coupure/piqûre (objet tranchant)	Chute/glissade (surface mouillée)	Liquide chaud	Substance corrosive/irritante
Réception des marchandises	Chariot, diable	Chariot 3 roues peut basculer	Remplacer par chariot stable 4 roues	X	X		X		X
Rangement des marchandises	Chariot, roulettes, exacto			X	X	X	X		X
Préparation des légumes	Chariot, couteaux, hache-légumes			X		X		X	